



Jérémie BRÉAUD

Maire de Bron

Conseiller Régional

délégué aux Grands Evènements

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES
TECHNIQUES**

Patrimoine / Sécurité - Accessibilité

Votre interlocuteur : Ivan-Michel BLANC

Ligne directe : 04.72.36.13.89

E-mail : ivan-michel.blanc@ville-bron.fr

CH LE VINATIER

Monsieur Pascal MARIOTTI

Directeur

95 Boulevard Pinel

69500 BRON

Objet : Sous-Commission Départementale de Sécurité

Réf : IMB/ND

Bron, le **28 MARS 2023**

Lettre recommandée avec AR

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous informer que le Groupe de Visite de la Sous-Commission
Départementale de Sécurité visitera votre établissement :

CH LE VINATIER BAT. 406 P. DENIKER

95 Boulevard Pinel

Type U - 4ème Catégorie

Le jeudi 15 juin 2023 à 13 h 30

Objet : Visite périodique

Rendez-vous : poste sécurité incendie

Vous voudrez bien prendre toutes dispositions pour y assister ou vous faire représenter et tenir
à disposition de la commission les rapports ou attestations de contrôle des installations, le
registre de sécurité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Jérémie BRÉAUD



ANNEXE

CONSIGNES DE PROTECTION LORS D'UNE COMMISSION DE SECURITE

Consignes générales :

- Respecter une distance de sécurité d'au moins 1 m entre les personnes à tout moment ou à défaut porter un masque,
- Se laver les mains à l'eau et au savon de manière approfondie et fréquemment et/ou utiliser du gel ou solution hydro-alcoolique,
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir,
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter,
- Saluer sans se serrer la main, sans embrassades,
- Ne pas se toucher le visage avec ou sans gants et sans nettoyage préalable des mains,

Consignes spécifiques à la réunion de la commission sur le site de l'établissement contrôlé :

Dans ce cadre plusieurs recommandations peuvent être mises en place pour limiter les risques de contamination :

Dans la salle réservée à l'accueil des participants :

- Aérer la salle en amont après avoir désinfecté les poignées de portes et fenêtres,
- Désinfecter les tables avant et après la réunion,
- Respecter une distance de protection sanitaire de 1 m entre les participants ou à défaut porter un masque (1 place sur 2 peut être condamnée). Pour ce point, il peut être intéressant de s'accorder avec le président de la commission sur la capacité nécessaire de la salle de réunion,
- Ne pas prévoir de boisson/aliment pour les réunions,
- Utiliser son stylo personnel,
- Limiter la distribution de documents en séance, préférer la diffusion en amont par courriel ou par projection,
- Offrir la possibilité aux participants de se désinfecter ou au moins de se laver les mains avant, pendant et après la réunion,
- Prévoir des corbeilles ou des poubelles fermées à pédales, pour recevoir les masques et les papiers.

Pour la visite proprement dite,

- Se rassembler de préférence en extérieur,
- Limiter au maximum le nombre de participants et si la visite ou partie de visite a lieu dans un espace réduit, l'organiser en sous-groupe,
- Maintenir en permanence une distance d'au moins 1 m entre les participants ou à défaut porter un masque et respecter l'ensemble des gestes barrières.